

**COMPTE RENDU COMITE SYNDICAL
SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES VALLEES
DE L'ARVAN ET DES VILLARDS**

Mardi 07 septembre 2021 à 17h30

Salle Jean-Louis BARRAULT- St-Jean-de-Maurienne

Etaient présents :

PERNET Florian, DIDIER Jean, COVAREL Bernard, DOMPNIER Pascal, CHARVIN Colette, DAVID Eric, SOL Sébastien, BLANC-COQUAND Roger, MICHEL Serge, CHARPIN Sandrine, NOVEL Yoann, FONTAINE Patrice, DUPENLOUP Jacqueline et COSTA Françoise

Egalement présent : Claire PINEL

Excusés : GRAND Solange procuration à Jean DIDIER, PICTON Marc procuration à Colette CHARVIN, BONNIVARD Pierre-Yves procuration à Patrice FONTAINE, WYNS Bernard procuration à Jacqueline DUPENLOUP, BASSO Philippe, BORDAS Annie et ROLLET Philippe.

Secrétaire de séance : Claire PINEL

Date de convocation : 18 août 2021

Conseillers en exercice : 22

Présents : 14

Votants : 18

Le Président, a accueilli les participants, a ouvert la séance et a présenté l'ordre du jour qui porte sur les points suivants :

- Approbation du compte-rendu du 01 juin 2021
- Décision modificative n°4
- Délibérations sur le temps de travail, le temps partiel, jour de solidarité et le règlement intérieur du personnel
- Délibération sur les Lignes Directrices de Gestion
- Délibération sur la création d'un emploi permanent « cumul d'activité accessoire dans la limite de 115% du temps plein »
- Délibération sur la création d'un poste « Contrat de projet » et modalités de recrutement
- Demande de subvention de la part d'une sportive de haut niveau
- Point d'actualités sur les actions en cours du Syndicat Arvan-Villards
 - Hébergement
 - Espace Valléen
 - Activité Pleine Nature
 - Abandon de la subvention du Tour des Aiguilles d'Arves
- Questions diverses

1. Approbation du compte-rendu du 01 juin 2021

Décision : Sans remarque le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2. Décision modificative n°4

Au niveau des amortissements, la Trésorerie de Saint-Jean-de-Maurienne demande que la délibération prise le 01 juin 2021 en Comité Syndical soit modifiée. Ci-dessous la proposition.

Recettes d'investissement			
		BP	MODIFIE
021 Virement de la section de fonctionnement	- 3 971,35 €	75 179,36 €	71 208,01 €

040/28031 : Frais d'études	- 43,20 €	52 400,00 €	52 356,80 €
040/2804412 : Subv d'équipement	- 42,12 €	4 500,00 €	4 457,88 €
040/28158 : Autres installations	2 991,26 €	6 400,00 €	9 391,26 €
040/281757 : Matériel et outillage voirie	- 43,30 €	900,00 €	856,70 €
040/28183 : Matériel de bureau et informatique	- 386,20 €	1 000,00 €	613,80 €
040/28188 : Autres immobilisations	1 494,91 €	4 200,00 €	5 694,91 €
040/28 : TOTAL	3 971,35 €		73 371,35 €

Dépenses de fonctionnement			
		BP	MODIFIE
023 Virement à la section d'investissement	- 3 971,35 €	75 179,36 €	71 208,01 €

042/6811 : Amortissement des immobilisations	3 971,35 €	69 400,00 €	73 371,35 €
--	------------	-------------	-------------

En parallèle, le souhait est de transférer des sommes de lignes budgétaires à d'autres lignes. De la ligne 2315 :

- En 2051 : concession et droits similaires, somme de 1 000€
- En 2158 : travaux sur sentiers, somme de 9 000€
- en 2188 : la signalétique diverse, somme de 10 000€

Décision : Sans remarque la décision modificative n°4 est approuvée à l'unanimité.

3. Délibérations sur le temps de travail, le temps partiel, le jour de solidarité et le règlement intérieur du personnel

Le SIVAV ne possède pas de Règlement Intérieur du Personnel. Le travail d'élaboration du Règlement Intérieur du Personnel, a été effectué en collaboration avec le Centre de Gestion de la Savoie. Ce Règlement a été présenté lors du Comité Technique du 31 août 2021 et a obtenu un avis favorable à l'unanimité.

Ce Règlement est accompagné de plusieurs délibérations qui n'avaient pas encore été prises sur:

- **Le temps de travail** : Sont concernés tous les agents titulaires, stagiaires, contractuels, à temps complet, non complet ou temps partiel, des catégories A, B et C. Tout agent doit effectuer 1 607 heures par an, incluant la journée de solidarité de 7 heures. Le temps complet est fixé à 35h. La délibération définit le temps de travail effectif, les garanties minimales du temps de travail, le contrôle du temps de travail et les cycles de travail hebdomadaire ou bihebdomadaire du SIVAV.
- **Le temps partiel** : Constitue une possibilité d'aménagement du temps de travail. Sont concernés les fonctionnaires et les contractuels employés depuis plus d'un an. Le temps partiel peut être accepté sur autorisation entre 50% et 99%. (sous réserve de nécessité de service) et de droit avec quotités 50, 60, 70 et 80% (sur justificatif).
- **La journée de solidarité** : Cette journée participe au financement des actions en faveur de l'autonomie des personnes âgées ou handicapées. Il convient

d'instaurer cette journée de solidarité, annuellement au choix des agents soit :

- d'un jour férié précédemment chômé (à l'exclusion du 1er mai)
- d'un jour de récupération du nombre de jours RTT
- Les autorisations spéciales d'absence : Sont multiples, ces autorisations peuvent correspondre à des événements familiaux (mariage, décès, maladie très grave, naissance, garde d'enfant), des événements de la vie courante (rentrée scolaire, concours/examens, mesure spéciale d'isolement), liées à la maternité, liées à des motifs civiques (juré d'assise, témoin, formation sapeur-pompiers, mandat électif) ou à des motifs syndicaux et professionnels (syndicat, représentants à des organismes statutaires, visite médicale). La réglementation en vigueur a été suivie.
- La modification des indemnités horaires pour travaux supplémentaires : La délibération de 2014 n'est plus en lien avec les règles en vigueur. Ces indemnités ne concernent que les rédacteurs (B) et les adjoints administratifs (C). C'est-à-dire au SIVAV, les chargés de mission et la comptable. Les indemnités horaires sont attribuées dans le cadre de la réalisation effective de travaux supplémentaires, demandées par l'autorité territoriale ou le chef de service. La délibération indique l'attribution des indemnités, les agents contractuels, le recours du repos compensateur et la périodicité de versement.

Le Règlement Intérieur du Personnel regroupe les différentes délibérations existantes et celles précédemment présentées. Ce Règlement présente:

- Les dispositions relatives à l'organisation du travail : temps de travail, temps partiel, garanties minimales du temps de travail, horaires de travail, temps de pause, heures supplémentaires, journée de solidarité, astreintes et permanences, télétravail, autorisation de déplacement, congé pour maladie, maternité/paternité/parental, congé annuel, compte épargne temps, jours fériés, autorisation spéciale d'absence, accès à la structure, utilisation du matériel/véhicule de service, frais de remboursement, formation
- Les droits et obligations du fonctionnaire : droit, obligation, sanctions disciplinaires, droits de la défense.
- Les dispositions relatives à l'hygiène et à la sécurité : consignes de sécurité, locaux, déclaration d'accident, alcool, stupéfiant, harcèlement

Décision : Sans remarque les délibérations sur le temps de travail, le temps partiel, la journée de solidarité, les autorisations spéciales d'absence et les indemnités horaires pour travaux supplémentaires, ainsi que le Règlement Intérieur du Personnel sont approuvées à l'unanimité.

4. Délibération sur les Lignes Directrices de Gestion

Les Lignes Directives de Gestion (LDG) ont été présentées en février dernier lors d'un Comité Syndical. Pour rappel les LDG est un document présentant la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines et les orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels.

Le Centre de Gestion avait demandé quelques pièces complémentaires, notamment la délibération sur le télétravail, délibération prise en juin 2021. Le Comité Technique du Centre de Gestion de la Savoie, réuni le 08 juillet 2021 a donné un avis favorable.

Décision : Sans remarque les Lignes Directrices de Gestion sont approuvées à l'unanimité.

5. Délibération sur la création d'un emploi permanent (cumul d'activité accessoire dans la limite de 115% du temps plein)

Depuis 2017, le SIVAV fait appel aux services d'une comptable dans le cadre d'un emploi à temps non complet, correspondant à un cumul d'activité accessoire dans la limite de 115% du temps plein.

Le poste n'a jamais été créé officiellement, et suite aux différents recrutements, le Centre de Gestion de la Savoie demande au SIVAV de délibérer sur la création d'un poste permanent. Cette création entraînera la publication de la vacance de poste.

Décision : Sans remarque la délibération sur la création d'un emploi permanent « cumul d'activité accessoire dans la limite de 115% du temps plein » est approuvée à l'unanimité.

6. Délibération sur la création d'un poste contrat de projet et modalités de recrutement

Suite au Comité Syndical du 01 juin 2021, le SIVAV a publié une vacance de poste pour un contrat de projet, pour recruter un Chargé de mission Espace Valléen, avec une spécificité cyclo. Le SIVAV a reçu 17 candidatures et a rencontré 5 candidats. Gautier MABILLE s'est détaché du lot. Il commence le 13 septembre 2021 pour un an. Il est titulaire d'un Master II en Aménagement de la Montagne. Et est actuellement Responsable du service Cartographie à la Mairie de St-Gervais-les-Bains.

Décision : Sans remarque la délibération sur la création d'un poste « contrat de projet » et les modalités de recrutement est approuvée à l'unanimité.

7. Demande de subvention de la part d'une sportive de haut-niveau

Léna BONNEL, née en 1996, habitant la commune de Fontcouverte-La Toussuire, actuellement en équipe de France de Ski Alpinisme et ce depuis 2015 (catégorie élite), dont le palmarès le plus récent est Championne du monde de relais en 2019 et Vice-Championne du monde de relais en 2021, a sollicité le SIVAV pour l'obtention d'une subvention. Cette subvention permettrait de financer sa saison sportive.

Décision : Le Comité Syndical valide la demande de subvention de Léna BONNEL à hauteur de 5 000€ et demande à ce qu'une convention soit signée. Le but de cette convention serait que Léna BONNEL fortement présente sur les réseaux sociaux publie des vidéos de promotion.

8. Actualités hébergement touristique et commercialisation

▪ Commercialisation

Suite à la présentation du 01 juin 2021 en Comité Syndical, il avait été convenu que la technicienne du SIVAV revoit Alliance Réseaux pour obtenir un nouveau devis. En parallèle, elle poursuivait son travail avec Mon Séjour en Montagne. Après plusieurs réunions, le souhait de plusieurs Offices de tourisme du territoire est de reporter la mise en œuvre d'une nouvelle place de marche à l'année 2023, pour plusieurs raisons :

- Avoir plus de recul sur l'outil Mon Séjour en Montagne
- Attendre la création du nouvel OTI les Sybelles
- Voir comment mieux travailler avec Alliance Réseaux

Le calendrier prévisionnel proposé est le suivant :

- Septembre/octobre 2021 : validation du cahier des charges
- Mars/avril 2022 : lancement de l'appel d'offres
- Juin 2022 : choix du prestataire
- Début 2023 : mise en œuvre

Décision : Après discussion, le Comité Syndical souhaite que la société Mon Séjour en Montagne soit invitée à une réunion entre techniciens et élus au sein du SIVAV, afin d'avancer sur le sujet.

▪ Aide à la rénovation

Le SIVAV a déposé une demande auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour renouveler la convention passée en 2019 et 2020. L'objectif étant de pouvoir de nouveau capter des subventions de la Région et aider au mieux les propriétaires particuliers dans la rénovation de leur logement. La réponse est prévue pour cet automne, a priori elle serait positive.

▪ Accompagnement hébergeurs

Plusieurs formations sur la fiscalité, en partenariat avec le cabinet Cerfrance, sont prévues à Noël et/ou pendant les vacances de février auprès des propriétaires particuliers. Ces formations seront également accessibles en visioconférence.

9. Actualités Candidature Espace Valléen 2021-2027

Le dossier de candidature a bien été déposé le 15 juin 2021. Depuis ce jour, à part l'accusé de réception de la candidature, le SIVAV n'a obtenu aucune information de la part des financeurs.

Suite à une visio-conférence, en date du 07 septembre 2021, entre les techniciens des différents Espaces Valléens, les informations sont les suivantes :

- Mi-septembre : information écrite par le comité technique des points à retravailler pour les candidatures insuffisantes (voire organisation de réunion en visioconférences)

- Début-octobre/ mi-octobre : auditions politiques de l'ensemble des candidats avec avis favorables aux territoires dont la candidature est satisfaisante à l'issue du comité
- Fin octobre : analyse technique des candidatures retravaillées suivi d'un comité politique de sélection qui valide les dernières candidatures retenues

10. Actualités Activités de Pleine Nature

▪ Abandon de la subvention Tour des Aiguilles d'Arves

Un dossier de demande de subvention a été déposé, en mars 2020, par le SIVAV auprès de l'Europe- POIA, pour une enveloppe globale de travaux estimée à 170 000€. Le financeur demandait un plan de financement consolidé avec chiffrage et postes de dépenses justifiés pour juillet 2021. Le SIVAV étant de l'incapacité de leur transmettre ces données, au 17 août 2021, il a rédigé un courrier d'abandon de subvention. Le SIVAV perd 80% de subvention, soit 136 000€. Pour l'instant, le SIVAV a dépensé 17 500€ sur fond propre, sans subvention.

Il y a « peut-être » la possibilité d'intégrer le nouveau programme Espace Valléen 2021-2027. Pour cela, le SIVAV devra négocier l'ajout de ce projet. A savoir, que la technicienne de l'Europe a indiqué au SIVAV que la subvention sera au maximum de 50%. Le SIVAV devra rechercher d'autres moyens de subvention pour pallier au manque de la subvention perdue.

▪ Sollicitation de la Région pour une étude d'opportunité

L'audit sur le Tour des Aiguilles d'Arves effectué en septembre 2019 indiquait « Un abri intermédiaire semble nécessaire sur l'étape Chalet d'en Haut - Refuge Pic du Mas de la Grave, au nord du col de Martignare ». En parallèle, lors de la visio-conférence du 20 juillet 2021, les maires des territoires concernés ont indiqué, qu'ils souhaitent fortement que le Tour des Aiguilles d'Arves décroche un label Grand Randonnée de Pays (GRP). Pour cela, un hébergement doit être implanté vers le col du Martignare.

Pour disposer d'éléments chiffrés pour la future fiche-action Tour des Aiguilles d'Arves à l'Espace Valléen 2021-2027, il conviendrait d'anticiper et de lancer l'étude d'opportunité.

Décision : le Comité Syndical valide à l'unanimité la sollicitation auprès de la Région pour la mise en place de l'étude d'opportunité.

▪ Audit des sentiers de randonnées

Le 1^{er} schéma directeur de randonnée du SIVAV a été mis en place en 2006. Depuis plusieurs phases d'aménagements et d'équipements ont eu lieu. Et pourtant aucun audit, ni expertise, ni vérification de la démarche, n'ont été effectués.

En accord avec le vote du budget 2021, un appel à candidature a été lancé auprès des accompagnateurs en montagne. L'objectif de la mission est de parcourir les 700 kms de sentiers du territoire sur les mois de septembre et octobre 2021, afin d'établir un état des lieux complet des sentiers. Cet état des lieux consiste à recenser, les poteaux indicateurs, lames directionnelles, plaques diverses existants et manquants, indiquer les travaux à prévoir sur les sentiers, et tout ceci avec emplacements GPS et photos à l'appui.

Les candidats recrutés sont Sébastien RIVOIRA sur les Albiez-Les Arves- Toussuire-Corbier, Thibaut WIKRZAK sur les Villards et Christophe SARRAUTE sur St Pancrace-Jarrier.

Décision : Le Comité Syndical valide à l'unanimité cette proposition.

IV. Questions diverses

▪ Le Tour de l'Avenir

Un partenariat avait été passé entre le SIVAV et l'organisation du Tour de l'Avenir. Ainsi, c'est six dernières années, une étape d'arrivée du Tour de l'Avenir (Tour de France des moins de 23 ans) a eu lieu sur presque chacune des communes du SIVAV. Le Président du SIVAV souhaite savoir quelles communes seraient intéressées pour poursuivre le partenariat.

Décision : Le Comité Syndical demande à ce qu'un mail soit envoyé à chaque Mairie, afin que chacune d'entre elle se positionne définitivement.

▪ Entretien de sentiers

Le marché d'entretien des sentiers est arrivé à terme cet été 2021. Un nouveau marché va être mis en place pour les années à venir. Il pourrait être intéressant d'intégrer dans le marché, une clause demandant à ce que le tarif pratiqué au sein du SIVAV puisse être garanti auprès des mairies partenaires.

▪ PSD à Albiez-Montrond

Eliane FALCOZ et son fils, considèrent qu'ils sont les propriétaires du terrain où est implanté le mulet de la Promenade Savoyarde de Découverte. Ils souhaitent que le mulet et le banc soient enlevés de leur terrain (arrêt 1 de la PSD). Les archives de la Mairie, n'ont pas trace de convention entre ces propriétaires et la Mairie. La Mairie estimant que le terrain était le sien. Les solutions pouvant être trouvées sont de connaître le réel propriétaire du terrain, il faut faire intervenir un géomètre pour borner le terrain (ou une société similaire via un système de camera aérienne en lien avec les points GPS). Si le terrain appartient à la Mairie, le mulet et le banc ne changent pas de place.

Si le terrain n'appartient pas à la Mairie, elle peut déplacer le Mulet au départ de la Promenade. Le SIVAV tient à rappeler que l'entretien du sentier de Promenade Savoyarde de Découverte est à la charge de la mairie d'Albiez-Montrond.

▪ Formation SIG

Les logiciels d'information géographique sont de plus en plus utilisés pour la gestion de l'espace. Il peut être envisagé de mettre en place une formation commune de l'outil SIG auprès des techniciens et des élus des Mairies du SIVAV.

Le prochain Comité Syndical est fixé au mois de novembre 2021.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h10.

Le Président
Bernard COVAREL

